



Projet n°:

Date de projet :

Date de commission:

Soutien financier demandé:

Soutien financier accordé par le CROUS:

Culture-ActionS

-

Dossier de demande de subvention Année universitaire 2019-2020

TITRE DU PROJET

Date(s) de réalisation

Lieu(x) de la manifestation

I. INFORMATIONS

PORTEUR DU PROJET

Prénom et NOM

Adresse

Code Postal Ville

Tél/Port @

Cursus et niveau de formation

Établissement

ASSOCIATION

Nom

Adresse

Tél/Port @

N° de SIRET

Site internet

Réseaux sociaux

MEMBRES DU BUREAU

PRESIDENT | Prénom et NOM

@

Cursus et établissement

TRESORIER | Prénom et NOM

@

Cursus et établissement

SECRETAIRE | Prénom et NOM

@

Cursus et établissement

AUTRES ETUDIANTS PARTICIPANTS (4 NOMS MAXIMUM)

1. Prénom / Nom

@

Cursus et établissement

2. Prénom / Nom

@

Cursus et établissement

3. Prénom / Nom

@

Cursus et établissement

4. Prénom / Nom

@

Cursus et établissement

AVEZ-VOUS DEJA FAIT UNE DEMANDE DE SUBVENTION CULTURE-ACTIONS ?

NON **OUI**

Quand

Auprès de quel Crous ?

Nom du projet :

Avez-vous obtenu une subvention ? Non Oui de €



CONSENTEMENT RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (PERSONNELLES) POUR LE DOSSIER CULTURE-ACTIONS.

Les données personnelles vous concernant, contenues dans le dossier de demande Culture-ActionS, feront l'objet d'un traitement manuel et informatisé par le service culturel de votre Crous.

Pour la finalité suivante : évaluation du dossier Culture-ActionS, pour obtenir un soutien financier de votre Crous et ou un prix national du Crous.

Les destinataires des données sont : les services culturels des Crous et le pôle politique de site et dynamisation de vie de campus du Crous.

La durée de conservation des données est de 5 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, adopté le 14 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données et d'un droit de limitation de traitement.

Vous pouvez demander à exercer vos droits en vous adressant au dpo de votre Crous par mail ou par voie postale.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Ou par voie postale : CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07.

« Lu et approuvé »

A _____, le

(signature)

LES CONDITIONS D'ÉGIBILITÉ

Le projet doit :

- Etre d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants)
- Etre indépendant du cursus universitaire (c'est-à-dire, ne pas faire l'objet d'une note, d'un mémoire, d'un rapport...)
- Etre cofinancé
- Etre doté d'un budget à l'équilibre et précis
- Insister sur les retombées en milieu étudiant
- Doit être présenté à la commission avant sa réalisation
- Le dossier doit être complet et remis dans les délais
- Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.

Ne sont pas subventionnés :

- Les projets déjà réalisés
- Les projets à but lucratif/commercial
- Les dépenses d'investissement ou de fonctionnement associatif
- Les projets relevant du cursus universitaire ou donnant droit à des ECTS
- Les raids, les rallyes, les voyages, les galas et les fêtes corporatistes

La sélection des dossiers se fait suivant :

- La faisabilité du projet et la cohérence du budget
- Les critères d'appréciation
- Le projet doit être destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives)
- Le projet doit être novateur ou si déjà présenté contenir de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds du CROUS de Nantes Pays de la Loire s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Copies de la carte d'étudiant du responsable du projet et des autres participants mentionnés (combinées dans un seul fichier PDF).
- Attestation obligatoire du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire (Cf. exemple type).
- Attestations des co-financement acquis.
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel.
- Pour une association : Composition du bureau accompagné de la photocopie des cartes étudiantes du Président, du Trésorier et du Secrétaire, extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture, statuts.

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Le service culturel du CROUS de Nantes Pays de la Loire
2, bd Guy Mollet - 44322 Nantes // 8, bd Victor Beaussier - 49000 Angers
culture@crous-nantes.fr